Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 059-255900599-20261005-DEL_2026_043-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de Monsieur SPICHT Franck, suite à la convocation reçue en date du 12 aout 2026.

Secrétaire de séance :
EVERAERE Luc

Nombre de délégués :
En exercice : 109
Présents : 82
Pouvoirs : 2
Excusés : 1
Absents : 24

Étaient présents : MM ADJOVI Julie, ARNOUTS Thierry, BAUDCHON Anne-Sophie, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BORET Christophe, BOTTE Maurice, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CAMPAGNIE Pierre, CANOEN Tony, CLEENEWERCK Jean-Luc, COOREN Arnaud, CRESPEAU Angélina, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Claudine, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DELBAERE Vincent, DELMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DEQUIDT Pascal, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DRIEUX Frédéric, DUPUIS Alexandre, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LECOEUCHE Anne, LEFEBVRE Grégory, LEGRAND Delphine, LEHMANN Wolfgang, LESCORNEZ Tristan, NEUVILLE Cédric, NOVELLE Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, QUEVAL Jonathan, QUILLOT Jean-Bernard, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SANSON Christian, SCHRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WOETS Alain.

M. ROBAEY Jacky remplace M. DIDER François,
M. DEGRAND Laurent remplace Mme SALOME Ludivine,
M. LEPLAT Franck remplace M. SANTOLALLA François-Xavier,
Mme DEBLONDE Sophie remplace M. THOOR Patrick,

Excusés : COLIN Philippe,

Absents : ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDUIN Alexis, BODEIN Ghislain, CAPPELAERE Antoine, COLPAERT Xavier, DEBRUYNE Pascal, DELASSUS Christian, DEMON Jean-François, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, DOOM Emmanuel, JANSEN-BENNYNCK Bernard, LAMIAUX Fabrice, LAURENT Benoit, LEMAIRE Carole, MARY Nathan, PROVO Pierre, SOODTS Serge, TALLEU Benoit, THIREZ Thierry, VANDAELE Delphine, WIECZOREK Martine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs
M. FEBURIE Roger a donné pouvoir à M. SPICHT Franck,
Mme MACKE Martine, a donné pouvoir à Madame STAELEN Edith.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 059-255900599-20261005-DEL_2026_043-DE

N° 2026/043

Objet : Approbation du règlement intérieur du Comité Syndical

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-1 à L2121-28,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Comité Syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur, et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Propose d'approuver le règlement intérieur du Comité Syndical du SM SIROM Flandre Nord,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

Approuve le règlement intérieur du Comité Syndical du SM SIROM Flandre Nord

Autorise le Président à signer le règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT

Monsieur EVERAERE Luc

Secrétaire de séance

SIROM SYNDICAT MIXTE Flandre Nord

Pour rendu exécutoire
Transmise à la sous-préfecture le : 19 OCT. 2026
Publié le : 19 OCT. 2026
Délibération rendu exécutoire le : 19 OCT. 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.